Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260128-DEL_2026_05-DE

COMBRIT-SAINTE-MARINE
KOMBRID SANT-VORAN

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026 A 20H00
(Extrait du registre des délibérations)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à 20h00, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le vingt-et-un janvier, s'est réuni à l'espace sportif de Croas Ver, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur **Christian LOUSSOUARN**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :
Gérard BRAUD, Frédéric CHAUVEL, Pascal DOURLEN, Marie-Rose DUVAL, Jean-Michel GAUTIER, André HAMON, Yannick JENOUVRIER, Marie Christine KERVEILLANT, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Aurélie LE GOFF, Hervé LE TROADEC, Sophie LECERF, Anne Marie L'HELGOUARC'H, Christian LOUSSOUARN, Pierre NELIAS, Maryannick PICARD, Thierry TOULEMONT, Gérard YVE

Nombre de conseillers en exercice :27
Quorum : 14
Nbre de présents : 18
Nbre de procurations : 2
Nbre de votants : 20
Nbre d'absents : 7

Absents ayant donné procuration :
Jean-Claude DUPRE à Gérard BRAUD
Michèle LE GALL à Brigitte LE GALL-LE BERRE

Absents excusés :
Catherine MONTREUIL
Gwenaël PENNARUN

Absents :
Christine BENABDELMALEK
Jeanne BUJARD
Christelle DANIELOU-GOURLAOUEN
Monique IN
Valérie PARMENTIER

Le Conseil Municipal a désigné Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE comme secrétaire de séance.

2026-05 PARTICIPATION A LA REDADEG 2026
Monsieur Frédéric CHAUVEL, adjoint aux finances, présente le dossier relatif à cette manifestation.

La REDADEG est une course de relais ouverte à tous.
Les collectivités, comme les particuliers, peuvent acheter des kilomètres pour soutenir cette manifestation.
L'argent est récolté au profit des projets en lien avec la langue bretonne.

Il est proposé de soutenir cette manifestation en faisant l'acquisition de 1 kilomètre, soit 350 € (350 € le kilomètre à titre indicatif pour les collectivités de plus de 3000 habitants).

Vu l'avis favorable de la commission « finances » en date du 19 janvier 2026 ;
Considérant que la Commune souhaite participer à la Redadeg 2026 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition de 1 kilomètre, soit 350€ pour l'édition 2026 de la Redadeg.

Pour copie conforme

Le 28 janvier 2026

Christian LOUSSOUARN
Maire de Combrit – Sainte Marine

MAIRIE DE COMBRIT 29120 (Finistère)

Voies et délais de recours : en application des articles R.421-1 à R.421-7 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (par voie postale, Hôtel de Bizien- 3, Contour de La Motte- 35000 RENNES, ou par voie dématérialisée via l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr), qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du Maire : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du Code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet "lorsque la demande présente le caractère de réclamation ou d'un recours administratif.